

Chaalis et ses domaines

I. Les données de l'inventaire

François Blary *

The author, who has published in 1989 an extensive survey of Chaalis abbey, is convinced that archaeological research can help conservation. He revisits the granges and urban houses of this great Cistercian estate with particular concern for those which are located to the north and north-west of Chaalis, in Picardy.

Les établissements agricoles et industriels de l'abbaye cistercienne de Chaalis

L'analyse des «traces matérielles» des granges médiévales cisterciennes accuse un net retard dans notre pays. L'archéologie, jusqu'à une date récente, a ignoré les bâtiments économiques cisterciens. Ce retard traduit pour partie les choix conscients ou inconscients d'historiens de l'art opposant monumental à utilitaire et sacré à profane. Toutefois, très tôt, l'aspect monumental de certains bâtiments de grange intéressa les chercheurs. Seuls les «beaux exemples» furent montrés dans des travaux relevant plus de l'anthologie que d'une véritable analyse de l'architecture économique.

Aujourd'hui, nous constatons de multiples lacunes dans la compréhension de ces ensembles ruraux. La méconnaissance archéologique des établissements économiques d'abbayes a des conséquences fâcheuses en matière de conservation, comme nous pourrions le voir. En l'absence de réelle problématique d'étude, d'inventaire

exhaustif et systématique, la protection des structures encore existantes face à d'éventuels aménagements reste aléatoire.

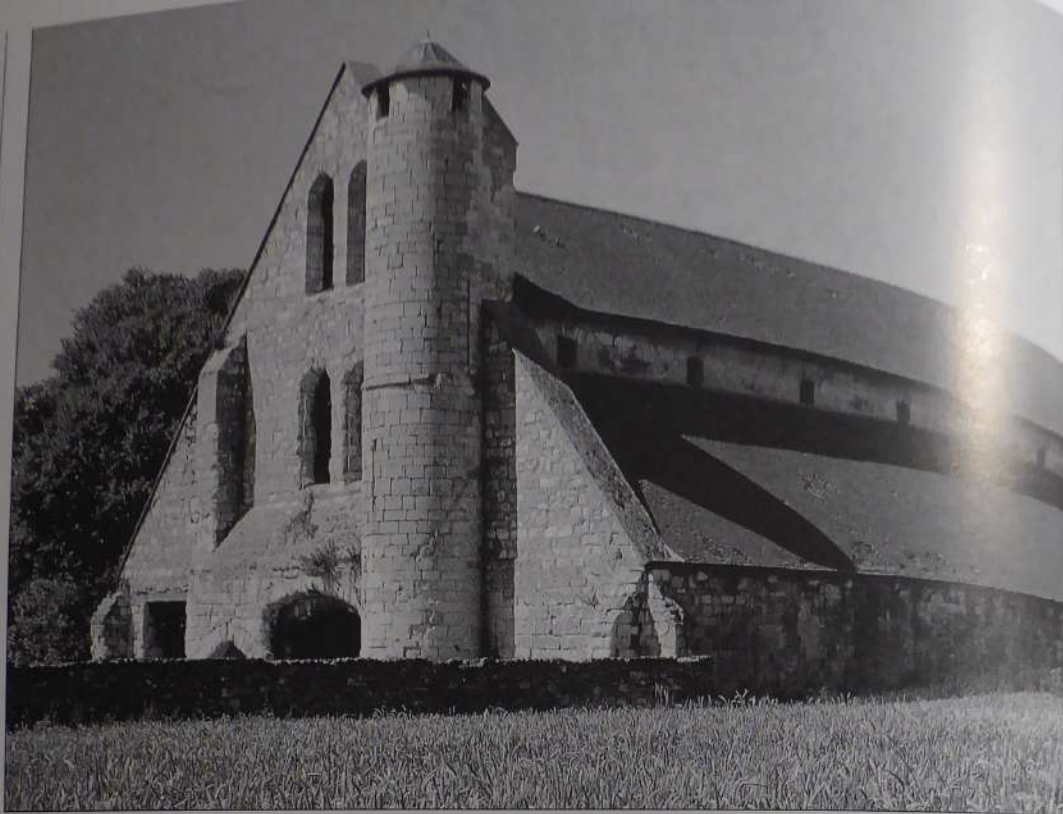
L'étude, que nous avons effectuée en 1985, prend en considération l'ensemble du domaine de Chaalis entre 1136, date de la fondation de l'abbaye, et 1204, date à laquelle le réseau des granges est pour l'essentiel formé. D'autre part l'analyse architecturale couvre l'intégralité de la période d'exploitation en faire-valoir direct, de 1136 à 1400 environ.

L'ensemble du domaine est implanté dans le nord de l'Île-de-France, sur une région de plateaux et de plaines alluviales. Il s'étend sur quatre pays, le Valois, le Clermontois, le Beauvaisis et le Parisis. Il est traversé par l'Oise et bordé au sud par la Seine et la Marne.

Replacées dans le contexte du découpage administratif actuel, les unités économiques sont fixées respectivement dans trois départements (Oise, Val-d'Oise et Seine-et-Marne) et dans deux régions (Picardie et Île-de-France).

Au total, dix-sept granges et trois maisons urbaines ont ainsi été dénombrées et localisées. Ce patrimoine peut se décrire de

* Archéologue municipal, Château-Thierry, France.



2. Grange de Vaulerent. © François Blary.

la façon suivante : outre la grange jouxtant le monastère, huit granges céréalières, cinq granges agro-pastorales et forestières, trois celliers, trois maisons urbaines.

Les granges céréalières

Les grandes fermes industrialisées actuelles qui ont succédé aux granges de Chaalis renferment encore tout ou partie des bâtiments qui composaient la structure d'exploitation médiévale. Nous avons pu

montrer l'existence de deux bâtiments au minimum : l'un destiné au stockage et l'autre à l'habitation. Il est important de noter que les textes ne mentionnent jamais ces dispositions. Huit bâtiments de stockage ont pu être retrouvés, dans des états de conservation très différents (Fig 1). Pour cinq d'entre-eux, nous disposons d'un plan complet et de la quasi totalité de l'élévation. Pour les autres, seules les dimensions au sol ont pu être déduites par les plans terriers du

1. Saintines.
Grange de Fay (Chaalis).
Elévation est,
premières travées sud
ouvrant
sur le collatéral détruit.
© Bernard Rochon.



XVIII^e
tation
ment
fices o
Difficu
l'habi
ferme
de la
décrit
gulair
pour
maiso
caves
culots
préco
XIII^e s

Les
et fo

Ce
peu d
Com

3. Fou
en écc
© Fro

XVIII^e siècle. La lecture des traces de l'habitation des convers est malaisée. Contrairement aux bâtiments économiques, ces édifices ont subi de nombreuses modifications. Difficulté supplémentaire pour le chercheur, l'habitation des actuels propriétaires des fermes est généralement sur l'emplacement de la maison des convers. Celle-ci peut être décrite comme un bâtiment de plan rectangulaire, à deux niveaux (salle basse et haute) pourvu de percements de facture soignée. La maison est, excepté à Fourcheret, montée sur caves, voûtées d'ogives retombant sur des culots dont la facture indique un XIII^e siècle précoce, voire dans certain cas, la fin du XII^e siècle (Choisy et Vaulerent, Fig 2).

Les granges agro-pastorales et forestières

Ces granges polyvalentes sont situées à peu de distance du monastère. L'exemple de Commelles est le plus significatif. Des fo-

3. Four de Commelles. Axonométrie en écorché.
© François Blary.



4. Four de Commelles.
Extérieur.
© Bernard Aclocque CNMHS.

rêts et des bois, des prés, une carrière, de nombreux aménagements hydrauliques, une industrie tuilière et une habitation remarquablement conservée caractérisent ce domaine.

Dans le souci constant d'exploiter au mieux les terroirs de leurs domaines, les cisterciens de Chaalis, à l'instar de leur abbaye, équipèrent quelques granges de dispositifs hydrauliques complexes.

Les exemples de capture des eaux sont nombreux : Chaalis, Fontaine, Charlepont ou encore Commelles possédaient viviers et pêcheries dont la majeure partie des plans d'eau existe toujours. C'est grand dommage car ils représentent un potentiel archéologique peu exploré. Leur conservation est toutefois menacée à terme.

Rares sont les données textuelles et les données de terrain concernant les établissements industriels ou proto-industriels de Chaalis. Le mieux connu est l'établissement tuilier de Commelles qui a conservé, entre autre vestiges, l'unique cheminée de four tuilier médiéval subsistant encore en élévation (Fig. 3-4).

Cette construction a été classée monument historique en 1867 sous la dénomination de «lanterne des morts». Elle fut fouillée en 1903 afin de lever définitivement le doute sur sa fonction.

Les celliers

Initialement, l'activité viticole a été nécessaire à l'approvisionnement, même limité, des abbayes. Dès la fin du XII^e siècle, trois granges spécialisées sont attestées comme le montre l'emploi du mot «cellarium» pour les désigner. Elles sont implantées au bord de rivières navigables et proches de marchés urbains où les surplus sont commercialisables. Sur le terrain, seul le cellier de Thorigny, datant des premières décennies du XIII^e siècle, a été conservé.

La recherche a permis également de mettre en évidence une structure médiévale peu connue : à Brenouille, si le cellier a disparu, il subsiste à l'heure actuelle un édifice fort dégradé, associé au bac acquis par les moines en 1258 pour la commodité de l'exploitation. Il s'agit de l'ancienne maison du passeur.

Les maisons urbaines

Des trois maisons urbaines de Senlis, Paris et Beauvais, nous ne connaissons que les caves. Les derniers vestiges de la cave de Beauvais ont disparu lors des travaux d'aménagements d'une école en 1967.

Conclusion

L'inventaire révèle essentiellement un patrimoine construit au début du XIII^e siècle. Par ailleurs, les textes montrent que la plupart des granges de l'abbaye de Chaalis sont attestées dès le XII^e siècle. Notre prospection indique qu'il n'existe pas, en élévation, de bâtiment de cette première période, excepté peut-être quelques caves. Au terme de l'exposé, il convient d'insister sur une né-

cessité fondamentale, indissociable de l'enquête : la protection de ce patrimoine méconnu. Notons que, seules la chapelle de four tuilier de Commelles et la grange de Vaulerent bénéficient à l'heure actuelle d'une mesure de classement par les Monuments historiques.

Le tableau récapitulatif des différentes structures ayant pu être observées par la documentation écrite et sur le terrain fait clairement apparaître la masse documentaire sous-exploitée que constituent les bâtiments encore visibles sur le terrain. Mais ce bilan, arrêté en 1989, n'est pas stable, les structures à l'état de ruine nous le rappellent cruellement.

L'exemple de la grange de Troussures est tout à fait caractéristique et résume bien la situation. Le 18 juillet 1964, une forte tempête emporta une partie de la toiture. Le propriétaire décida alors, plutôt que de la remettre en état, de revendre les tuiles de l'autre partie du toit. En 1976, le bâtiment était très gravement ruiné. Dans le début des années 1980, le propriétaire intervint à nouveau en rasant au bulldozer ce qui subsistait des murs gouttereaux et des piliers supportant les arcatures. Seuls les murs-pignons résistaient encore en 1986, leur dégradation s'accélérait rapidement. La destruction de cette grange est liée sans doute aux problèmes financiers que sa conservation posait au propriétaire. Mais un autre facteur doit être pris en compte : le stockage des récoltes ne se fait généralement plus dans ces édifices qui deviennent pour la plupart de grands hangars ou des remises pour les matériels et machines agricoles. Dans les fermes encore en exploitation l'inadaptation aux techniques agricoles actuelles des bâtiments médiévaux fait courir à ceux-ci de nouveaux dangers. La menace de destruction à court terme est encore plus actuelle dans les zones urbaines ou en cours d'urbanisation. Par exemple, le

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Chaalis (abbaye)									
Chapelle-Chaalis									
Fontaine-Chaalis									
Fourcheret									
La Buletée									
Baron									
Charlepont									
Chapelle-en-Serval									
Commelles									
Fay									
La Borde									
Brenouille									
Choisy-aux-Boeufs									
Vaulerent									
Stains									
Thorigny									
Argenteuil									
Tranloy									
Troussures									
Rotangy									
Senlis									
Paris									
Beauvais									

• *Tableau synoptique de l'inventaire archéologique du domaine de Chaalis.*

1. Granges. 2. Etables ou bergeries. 3. Maisons.
4. Caves ou celliers. 5. Pressoirs.
6. Viviers. 7. Moulins.
8. Tuileries. 9. Autres structures.

- Conservé.
■ Disparu (attesté).

cellier d'Argenteuil fut anéanti en 1977 au cours d'une opération d'urbanisme.

En terme de gestion des ressources archéologiques, les résultats de notre prospection ne permettent-ils pas d'envisager, pour un domaine d'abbaye donné, les éléments à conserver en priorité ? Les difficultés rencontrées - dont l'exposé de Max Polonovski permet de mesurer l'importance - sont suffisamment graves, s'agissant de l'application des procédures de classement au titre des Monuments historiques, pour qu'il ne soit pas tolérable de les aggraver par l'ignorance des réalités patrimoniales qui naît de l'absence d'inventaire systématique des domaines cisterciens, pour se borner à cet exemple.